

La présente convention est conclue entre

La Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, domiciliée Allée Raymond le Duigou, 56190 Muzillac, représentée par son Président, André PAJOLEC,  
D'une part,

Le collège Saint Joseph  
Représenté(e) par Monsieur Marc NICOL,  
Son Directeur  
D'autre part.

Et

La commune de Nivillac  
Représenté par Monsieur Jean THOMAS  
Son Maire,  
D'autre part

Il est convenu ce qui suit :

#### Article 1 - Objet de la présente convention

La Communauté de Communes met des équipements sportifs (piscine, salles, terrains extérieurs) à la disposition des collèges. Ces équipements peuvent appartenir soit à la Communauté de Communes, soit aux communes. Cette mise à disposition fait l'objet d'une facturation aux collèges par la Communauté de Communes.

Les communes refacturent à la Communauté de Communes la mise à disposition de leurs équipements municipaux.

Le Conseil Général indemnise les collèges pour l'utilisation de ces équipements sportifs. Il calcule une dotation en fonction du nombre d'heures de sport obligatoire et du nombre de classes. Les collèges reversent cette indemnité à la Communauté de Communes sur facturation et selon les modalités précisées ci-dessous.

La présente convention fixe les modalités de calcul des refacturations :

- de la Communauté de Communes aux collèges
- des communes à la Communauté de Communes

Elle sera signée avec la convention tripartite Communauté de Communes, collèges et Conseil Général.

Article 7 : Diffusion de la présente convention

La présente convention est établie en 4 pages et 3 exemplaires qui seront signés et conservés par chacun des signataires.

En outre, copie sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Morbihan
- Monsieur le Comptable du Trésor de Muzillac La Roche-Bernard.

A Muzillac, le 30 janvier 2013

Pour la Communauté de Communes,  
Le Président, André PAJOLEC

Pour le Collège Saint Joseph,  
Le Responsable de l'établissement scolaire, Marc NICOL



Pour la Commune de Nivillac  
Le Maire, Jean THOMAS

La Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, domiciliée Allée Raymond le Duigou, 56190 Muzillac,  
représentée par son Président, André PAJOLEC,  
D'une part,

Le collège Saint Joseph  
Représenté(e) par Monsieur Marc NICOL  
Son Directeur,  
D'autre part.

Et

La commune de Nivillac  
Représenté par Monsieur Jean THOMAS  
Son Maire,  
D'autre part

Conformément à la convention signée le : 30 novembre 2012

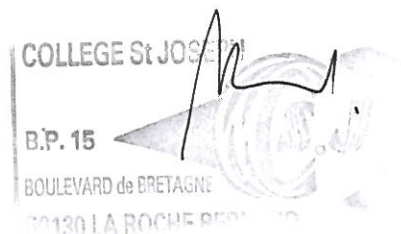
Le collège Saint Joseph

Confirme la réservation des salles suivantes selon les horaires et périodes précisés dans le tableau ci-joint.

A Muzillac, le 30 janvier 2013

Pour la Communauté de Communes,  
Le Président, André PAJOLEC

Pour le Collège Saint Joseph,  
Le Responsable de l'établissement scolaire, Marc NICOL



Pour la Commune de Nivillac  
Le Maire, Jean THOMAS

## Tableau de réservation

### Court n° 1

Commune : Nivillac

Collège : Saint Joseph

Année : 2012/2013

Date de début de réservation	Date de fin de réservation	Jours concernés	Nombre de jours réservés	Heure de début de cours	Heure de fin de cours	Durée du cours en heure	Total des heures réservées	Coût horaire en €	Total à refacturer en €
		L	35	8h00	9h45	1,75	61,25	5,03	308,09
		L	35	15h15	16h45	1,5	52,5	5,03	264,08
		Ma	35	8h00	9h45	1,75	61,25	5,03	308,09
06/09/2012	06/07/2013	Ma	35	10h15	11h45	1,5	52,5	5,03	264,08
		Ma	35	15h15	16h45	1,5	52,5	5,03	264,08
		J	34	8h15	9h45	1,5	51	5,03	256,53
		V	34	8h15	9h45	1,5	51	5,03	256,53
						11	382		1 921,46

A Muzillac, le 30 novembre 2013

Pour la Communauté de Communes,  
Le Président, André Pajolec

COLLEGE ST JOSEPH

Pour le collège Saint Joseph  
Le directeur, Marc NICOL

Pour la Commune de Nivillac,  
Le Maire, Jean THOMAS



## Tableau de réservation

Commune : Nivillac

Collège : Saint Joseph

Année : 2012/2013

## Court n° 2

Date de début de réservation	Date de fin de réservation	Jours concernés	Nombre de jours réservés	Heure de début de cours	Heure de fin de cours	Durée du cours en heure	Total des heures réservées	Coût horaire en €	Total à refacturer en €
		L	35	8h00	9h45	1,75	61,25	5,03	308,09
		L	35	15h15	16h45	1,5	52,5	5,03	264,08
		Ma	35	8h00	9h45	1,75	61,25	5,03	308,09
06/09/2012	06/07/2013	Ma	35	10h15	11h45	1,5	52,5	5,03	264,08
		Ma	35	15h15	16h45	1,5	52,5	5,03	264,08
		J	34	8h15	9h45	1,5	51	5,03	256,53
		V	34	8h15	9h45	1,5	51	5,03	256,53
							11	382	1 921,46

A Muzillac, le 30 janvier 2013

Pour la Communauté de Communes,  
Le Président, André Pajolec

COLLEGE SAINT JOSEPH

Pour le collège Saint Joseph  
Le directeur, Marc NICOL

Pour la Commune de Nivillac,  
Le Maire, Jean THOMAS

## Tableau de réservation

Commune : Nivillac

Collège : Saint Joseph

Année : 2012/2013

## Salle de Gym

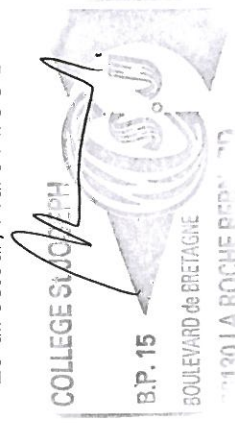
Date de début de réservation	Date de fin de réservation	Jours concernés	Nombre de jours réservés	Heure de début de cours	Heure de fin de cours	Durée du cours en heure	Total des heures réservées	Coût horaire en €	Total à refacturer en €
10/03/2013	06/07/2013	L	15	8h00	9h45	1,75	26,25	5,03	132,04
		Ma	15	8h00	9h45	1,75	26,25	5,03	132,04
		J	14	15h30	16h45	1,25	17,5	5,03	88,03
							4,75	70	352,10

A Muzillac, le 30 janvier 2013

Pour la Communauté de Communes,  
Le Président, André Pajolec

Pour le collège Saint Joseph  
Le directeur, Marc NICOL

Pour la Commune de Nivillac,  
Le Maire, Jean THOMAS



## Tableau de réservation

Commune : Nivillac

Collège : Saint Joseph

Année : 2012/2013

## Les Métairies

Date de début de réservation	Date de fin de réservation	Jours concernés	Nombre de jours réservés	Heure de début de cours	Heure de fin de cours	Durée du cours en heure	Total des heures réservées	Coût horaire en €	Total à refacturer en €
03/12/2012	06/07/2013	L	23	15h00	17h00	2	46	1,7	78,20
		Ma	35	11h00	12h30	1,5	52,5	1,7	89,25
		Ma	35	15h00	17h00	2	70	1,7	119,00
06/09/2012	06/07/2013	J	34	10h00	12h00	2	68	1,7	115,60
		J	34	15h00	17h00	2	68	1,7	115,60
		V	34	15h30	17h00	1,5	51	1,7	86,70
							11	355,5	604,35

A Muzillac, le 30 janvier 2013

Pour la Communauté de Communes,

Le Président, André Pajolec



Pour le collège Saint Joseph

Le directeur, Marc NICOL

Pour la Commune de Nivillac,

Le Maire, Jean THOMAS

## Tableau de réservation

### Piscine

Commune : Nivillac

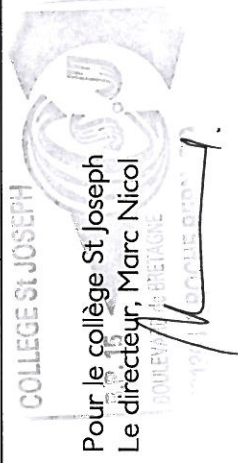
Collège : Saint Joseph

Année : 2012/2013

Date de début de réservation	Date de fin de réservation	Jours concernés	Nombre de jours réservés	Heure de début de cours	Heure de fin de cours	Durée du cours en heure	Total des heures réservées	Coût horaire en €	Total à refacturer en €
		L	9	8h15	9h15	1	18	20,64	371,52
		L	9	14h15	16h00	1,75	15,75	20,64	325,08
		Ma	9	8h15	9h15	1	9	20,64	185,76
10/09/2012	23/11/2012	Ma	9	16h00	17h00	1	18	20,64	371,52
		J	9	8h15	9h15	1	9	20,64	185,76
		J	9	16h00	17h00	1	9	20,64	185,76
		V	9	8h15	9h15	1	9	20,64	185,76
							7,75	87,75	1811,16

A Muzillac, le 30 janvier 2013  
Pour la Communauté de Communes,  
Le Président, André Pajolec

COLLEGE ST JOSEPH  
BOULEVARD DE BRETAGNE  
91100 NIVILLAC  
Pour le collège St Joseph  
Le directeur, Marc Nicol



Pour la Commune de Nivillac,  
Le Maire, Jean Thomas



## Tableau de réservation

### Piscine

Commune : Nivillac

Collège : Saint Joseph

Année : 2012/2013

Date de début de réservation	Date de fin de réservation	Jours concernés	Nombre de jours réservés	Heure de début de cours	Heure de fin de cours	Durée du cours en heure	Total des heures réservées	Coût horaire en €	Total à refacturer en €
		L	9	8h15	9h15	1	18	20,64	371,52
		L	9	14h15	16h00	1,75	15,75	20,64	325,08
		Ma	9	8h15	9h15	1	9	20,64	185,76
26/11/2012	08/02/2013	Ma	9	16h00	17h00	1	18	20,64	371,52
		J	9	8h15	9h15	1	9	20,64	185,76
		J	9	16h00	17h00	1	9	20,64	185,76
		V	9	8h15	9h15	1	9	20,64	185,76
						7,75	87,75		1811,16

A Muzillac, le 30 janvier 2013

Pour la Communauté de Communes,  
Le Président, André Pajolec

Pour le collège St Joseph  
Le directeur, Marc Nicol



Pour la Commune de Nivillac,  
Le Maire, Jean Thomas

## Tableau de réservation

### Piscine

Commune : Nivillac

Collège : Saint Joseph

Année : 2012/2013

Date de début de réservation	Date de fin de réservation	Jours concernés	Nombre de jours réservés	Heure de début de cours	Heure de fin de cours	Durée du cours en heure	Total des heures réservées	Coût horaire en €	Total à refacturer en €
11/02/2013	10/05/2013	L	8	8h15	9h15	1	16	20,64	330,24
		L	8	15h	16h00	1	8	20,64	165,12
		Ma	9	16h00	17h00	1	18	20,64	371,52
		J	8	16h00	17h00	1	8	20,64	165,12
						4	50		1032

A Muzillac, le 30 janvier 2013  
Pour la Communauté de Communes,  
Le Président, André Pajolec

Pour le collège St Joseph  
Le directeur, Marc Nicol

Pour la Commune de Nivillac,  
Le Maire, Jean Thomas

